

Image not found or type unknown



Mener une action en justice en temps que personne moral

Par **JohKair**, le **12/12/2012 à 22:47**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir s'il est possible pour une personne morale (type association) de porter plainte contre une personne physique pour calomnie et propos injurieux.

Je vous avouerais que je vise Claire Gallois pour les propos qu'elle a tenus et qu'elle a réitéré, et je me demandais si en créant une association de "victime" (car nous sommes très nombreux a avoir été blessé par ses propos)nous pouvions mener une action.

Merci d'avoir pris en considération ma demande.